



# Passerelle

La lettre de Jouy Environnement et Patrimoine

Mars 2015

## LE MOT DU PRESIDENT

Malgré les événements tragiques de ce début d'année, Jouy Environnement et Patrimoine souhaite que cette année soit pour vous la plus agréable possible dans un environnement qui, espérons-le, ira en s'améliorant car qu'en est-il de ce « cœur de ville » qui, en d'autres temps, a fait couler beaucoup d'encre et de salive. Lors des vœux de monsieur le Maire, nous aurions pu nous attendre à un point le plus complet possible sur les projets en cours ou à venir. Peut-être que l'intervention de madame Péresse qui n'avait rien préparé mais a tout de même parlé assez longuement, soignant ainsi son image de marque et déclarant, entre autres, être favorable à la « loi Macron » mais qui aurait certainement voté contre à l'Assemblée Nationale ! n'a pas permis à monsieur Bellier de s'exprimer plus longuement afin de ne pas trop prolonger cet événement. Quoi qu'il en soit, hormis l'achèvement des travaux de réhabilitation du vieux moulin prévu pour le milieu de l'année, qu'en est-il des futurs immeubles sur le terrain RFF, de l'évolution de la rue Jean Jaurès, de la mise à l'air libre de la Bièvre dans sa partie couverte où cela est possible, de l'aménagement de ses rives, de la piste cyclable entre le Petit Jouy et l'INRA, du domaine du Montcel pour lequel un permis de construire a été déposé récemment ? Autant de questions restées sans réponse au cours de cet après-midi du 17 janvier. Il convient donc de rester très vigilant sur l'évolution de cette deuxième mandature qui devrait voir logiquement l'aboutissement ou pour le moins le démarrage de tout ce que la première nous avait promis.

## UN PRIX NOBEL DE LITTERATURE FAMILIER DE JOUY

Dans son dernier roman, « Pour que tu ne te perdes pas dans le quartier », Patrick Modiano est revenu à Jouy sur les traces de son enfance et de sa jeunesse. Même s'il cite Saint-Leu-la-Forêt, les fidèles lecteurs de Patrick Modiano savent bien que c'est de Jouy qu'il s'agit. Cette fois, il n'évoque pas les années de pensionnat au Montcel, mais cette période, ou avec son frère Rudy, ils furent confiés –laissés– à une famille habitant rue du docteur Kurzenne, à proximité de la rue du Temple - respectivement rues du Docteur Dordaine et de l'Ermitage dans les romans précédents. Dans le présent ouvrage, le narrateur, Daragane, revient quinze ans après, à Jouy pour essayer d'en savoir plus sur cette étrange maison, « fréquentée par de drôles de gens », où « il y avait beaucoup d'allées et venues ... », sur cette longue perquisition de la police qui a marqué l'enfance du narrateur et de l'écrivain. Nous n'en révélerons rien de plus et encourageons les lecteurs à venir s'immiscer dans le dialogue entre le narrateur et le « docteur Voustratt » de la rue du Temple...

A n'en plus douter, Patrick Modiano et Jouy sont liés pour toujours. Le Prix Nobel de littérature fait dorénavant partie du patrimoine de notre commune. JEP entend apporter sa contribution aux actions qui permettront de mettre en valeur et partager ce patrimoine. Pour plus de détails et partager les idées et les propositions, rejoignez- nous sur notre site.

## CONTRAT DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

*PARIS-SACLAY Versailles Grand Parc / Saint-Quentin-en-Yvelines / Vélizy-Villacoublay*

Les Contrats de Développement Territorial (CDT) ont pour objectif d'engager *un partenariat opérationnel, sur une durée de 15 ans, entre l'Etat et les collectivités locales, pour favoriser le développement des secteurs desservis par le réseau Grand Paris Express, concourant au développement régional et aux "objectifs du Grand Paris"*.

En fait dès les premières lignes, il est indiqué qu'il ne s'agit pas d'un contrat, ni d'un projet de territoire mais avant tout, « *d'un cadre d'engagement réciproque reposant sur une ambition partagée* » !

Les objectifs font place à des « ambitions » : c'est moins contraignant !

Les engagements contractuels sont la somme des :

- *Montants pressentis Etat et Région mais non exprimés dans le processus d'élaboration du CDT,*
- *Montants non stabilisés et pouvant encore faire l'objet de variations substantielles,*
- *Montants renseignés par les différents partenaires dans leurs contributions mais restant soumis à validation...*

On a connu des contrats plus fermes !

Dans la pratique, le « contrat » distingue une première liste de projets déjà bien engagés et une seconde nécessitant encore un travail d'approfondissement programmatique ... Aucun projet ne concerne directement Jouy.

Deux points sont à remarquer.

. L'appétit des constructeurs pour les terrains publics : le « *territoire recèle des réserves foncières considérables* ». Une première famille de conditions (pour rendre l'ambition opérable... !) réside dans la levée des « verrous » fonciers. De nombreux sites de projets sont localisés sur des terrains dont la mobilisation effective n'est pas garantie à ce jour. La plupart de ces terrains sont propriété de l'Etat (utilisés par le Ministère de la Défense notamment à Versailles Satory ou aux Matelots-Mortemets) ou de ses opérateurs (RFF et SNCF).

Certes, il faut construire des logements. A ce titre l'annexe - diagnostic du logement sur la zone du CDT est très éclairante :

- *Un territoire en situation de panne démographique et qui présente des disparités sociales. Cette panne démographique est révélatrice d'un phénomène d'éviction du territoire.*
- *Des parcours résidentiels bloqués en raison d'une insuffisante diversité de produits immobiliers et d'une inadéquation entre l'offre et la demande*
- *Un marché de l'accession tendu*

Dans ce contexte, JEP est tout à fait favorable à la construction de logements sur ces terrains publics, avec une proportion de logements sociaux qui permettent d'atteindre, progressivement et plus rapidement, les objectifs de la loi SRU. Mais il faut être vigilants, car une fois les « verrous » sautés ... Par ailleurs les objectifs de construction de logements sur VGP paraissent irréalistes : environ 1500 logements par an alors que l'objectif du plan précédent, 900, n'a pas été atteint ? (idem pour l'ensemble de la zone du CDT). Où et comment ?

. Le second point concerne les infrastructures de transport. On veut nous faire croire que le « Grand Paris Express » va résoudre tous les problèmes. En fait il n'en est

rien. En lisant attentivement le rapport, la mise en œuvre d'une liaison en site propre nord-sud (Pont de Sèvres -Les Ulis / Courtabœuf) bien que mentionnée sur les cartes, reste non chiffrée car encore au stade de l'étude de faisabilité comme le rappelle sèchement le Président du Conseil Régional. Les coûts estimés seront dépassés pour le métro\* impactant de ce fait le financement des autres liaisons. Idem, dans le cas du « plateau de Satory à Versailles, qui connaît un réel enclavement et dont la réalisation est entièrement conditionnée par la désaturation de ses accès routiers aux heures de pointe ainsi que par l'amélioration de son accessibilité en transport en commun ».

En résumé, ce pseudo contrat, s'apparente plus à une compilation de projets en cours ou hypothétiques, et repose une fois de plus les questions de base sur la genèse du projet du Grand Paris. L'affirmation de la nécessité du métro pharaonique de Christian Blanc a pollué la réflexion sur la définition des priorités en matière de transports urbains, par exemple, qu'est-ce qui est le plus urgent un : métro lourd entre Saclay et Versailles ainsi qu'un tram-train à la place de la ligne C ou bien une liaison en site propre entre les Ulis et Vélizy ?

*\*Un récent rapport, du "Cercle des transports", propose de surseoir à cet investissement disproportionné et de se focaliser sur des améliorations indispensables au réseau existant, pour 5 fois moins cher.*

L'ensemble du dossier est disponible sur :

<http://www.versaillesgrandparc.fr/quotidien/amenagement/enquete-publique-cdt-paris-saclay/>

## MESURE DU BRUIT AUTOUR DE VILLACOUBLAY

La campagne de mesure du bruit autour de l'aéroport de Villacoublay, menée par Bruitparif a fait l'objet d'une présentation le mardi 12 février à Jouy. Au cours de cette campagne, sept points de mesure ont été retenus dont deux sur Jouy (Les Metz et Parc de Diane). Avec celui de Clamart, ils apparaissent comme les plus impactés par le trafic de Villacoublay et des hélicoptères. En conclusion, le rapport admet que "les valeurs observées pour les différents indicateurs de bruit sont susceptibles de susciter de la gêne pour les riverains en raison du nombre et du caractère répétitif des événements sonores liés au trafic des aéronefs, et ce, bien qu'il n'y ait pas de dépassement de la valeur limite réglementaire de l'indice « Lden aérien »

Bonne nuit braves gens, le règlement est respecté !

et si vous ne trouvez pas le sommeil, lisez le rapport !

Le rapport et la présentation de Bruitparif peuvent être consultés à partir de notre site.

## MARCHE DE LA BIEVRE 2015

La 33ème Marche de la Bièvre aura lieu le dimanche 19 avril 2015.

Trois parcours balisés vous permettront de participer à cet évènement pédestre :  
Marche à la Lune (51 Km) : départ de à Paris Notre Dame, samedi 18 avril à minuit.

Marche à l'Aurore (29 Km) : départ d'Igny – Saint Nicolas dimanche à 4H00.

Marche au Soleil (21 Km) : départ de Bièvres – place de la mairie à 8H.

Les marcheurs remonteront l'intégralité du cours de la Bièvre, depuis la Seine jusqu'à sa source naturelle à Guyancourt, et même au-delà, après l'étang des Roussières, pour terminer leur randonnée à la Maison de Quartier Auguste Renoir à Guyancourt.

Renseignements, inscriptions et itinéraires sur le site : <http://marche.bievre.org/>

Comme chaque année, JEP se mobilisera pour la réussite de cette manifestation qui a permis à des milliers de marcheurs de découvrir la vallée de la Bièvre. Les bénévoles de JEP participent au balisage/débalisage des tronçons, à la sécurité de certains passages et à la tenue du stand de ravitaillement qui se tiendra à l'Ecole Calmette aux Metz. Nous avons besoin de renforcer notre équipe de bénévoles.

Dès à présent, que vous soyez marcheurs ou bénévoles, retenez ce week-end du 19 avril 2015 et parlez-en autour de vous. Pour toutes informations sur la participation de JEP à l'organisation : [michel.courson@bbox.fr](mailto:michel.courson@bbox.fr)

## SITE INTERNET DE JEP

Sur le site de JEP, en complément de Passerelle, vous trouverez des dossiers complets et actualisés, les photos de nos dernières sorties, nos positions et commentaires sur l'actualité environnement de Jouy, de la vallée et du plateau. N'hésitez pas à le consulter et à nous contacter : <http://www.jouyenvironnementpatrimoine.fr/>  
ou scannez ce QR Code avec votre smartphone



## NOS SORTIES 2014...et 2015

Elles constituent la partie vivante de nos activités et, hormis la coupure des vacances, elles sont mensuelles et alternent entre promenades pédestres en milieu naturel ou visites hors Paris (le parc de Sceaux, les châtaigniers multi-centenaires de Morainvilliers, la visite du château des Roches en partant de Jouy parmi les rhododendrons sauvages, de Jouy aux Loges par le ru de Saint-Marc, la maison des Jardies où vécut Gambetta, le vieux village de Marly-le-Roi, et visites de la capitale avec un guide professionnel, l'année écoulée nous a ainsi permis de visiter, à Paris, le colline de Chaillot, le quartier Saint-Séverin, le quartier de la Muette autour du jardin du Ranelagh, le quartier Faidherbe-Chaligny, le Marais juif et le Marais aristocratique .

Pour connaître leurs dates et leurs buts, n'oubliez pas de consulter L'Agenda ou notre site Internet ou celui de la commune. D'ores et déjà, nous pouvons vous indiquer notre découverte guidée du 14 avril « Promenade autour du Val de Grâce ».

### Adhésion ou Renouvellement d'Adhésion

Nom : ..... Prénom : ..... Profession : .....  
Adresse : .....  
Tél. : ..... courriel : ..... @ .....  
Adhère ou renouvelle mon adhésion à J.E.P. en tant que membre\*.....

Et verse la cotisation annuelle de : ..... pour l'année 2015

**Chèque à l'ordre de Jouy.Environnement et Patrimoine (JEP)  
Chez Michel COURSON 33 rue Chagnot 78350 Jouy-en-Josas**

*Membre actif :	15 €	Membre bienfaiteur :	38 €	Signature
Couple actif :	27 €	Couple bienfaiteur :	45 €	
Famille active :	38 €	Famille Bienfaitrice :	53 €	